

dans la ville de Montréal, par exemple? Et l'on sait combien il y en a des taudis, non seulement dans la ville de Montréal, mais dans toutes les villes. Nous voyons des taudis dans toutes les villes canadiennes, tous les villages, toutes les campagnes du pays. Manquons-nous de matériel, comme je le disais tout à l'heure, pour remplacer ces taudis par des habitations salubres? Non. Nous avons tout, excepté le crédit. Et parce que nous n'avons pas de crédit, on impose des restrictions à la construction de l'habitation. C'est pour cela que cette politique de restriction est tout à fait inadmissible.

C'est pour ces raisons que je trouve sensé l'amendement présenté par l'opposition hier, à l'effet que la politique du gouvernement, laquelle impose l'argent serré et empêche les constructeurs et les futurs propriétaires de maisons d'obtenir les fonds hypothécaires nécessaires, constitue une solution négative aux problèmes de notre économie et nuit gravement au progrès du pays. Il est reconnu que ces restrictions du crédit nuisent gravement à l'expansion du pays.

Je continue à citer la lettre de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. Voici ce que M. Boissé déclare:

On se souvient que—lors de la récente grève dans la construction, à Montréal, un mémoire avait été rédigé et communiqué à la presse ainsi qu'aux plus hautes autorités provinciales et fédérales. Ce mémoire intitulé «Étude sur la situation de l'industrie résidentielle et des causes qui la menacent de disparition immédiate», contient un exposé complet, appuyé sur des statistiques, des causes de détérioration d'une industrie essentielle au public: l'habitation.

● (5.00 p.m.)

M. Fernand Boissé, qui lutte depuis longtemps pour que l'industrie de l'habitation ait le droit de négocier ses conventions collectives avec les syndicats, ajoute: Le temps n'est plus où les constructeurs se taisaient, laissant leur industrie à la merci de l'indifférence des gouvernements. Il faut que chacun—les ministres les premiers—comprenne une fois pour toutes que l'industrie de l'habitation n'est pas une activité économique comme les autres et que ce ne sont pas quelques vagues projets de démolition de taudis qui constituent la solution au problème n° 1 des familles du Québec: être propriétaires de leur maison et être logés convenablement à des prix raisonnables. Il ne suffit pas de démolir des taudis, de dire M. Boissé, il faut encore éviter qu'il ne s'en forme d'autres. Or, c'est seulement en associant directement l'entreprise privée—c'est-à-dire les constructeurs—à la Société générale de l'habitation, que le gouvernement pourra solutionner raisonnablement des problèmes qui ne sont pas seulement administratifs, mais également techniques et humains. Le rapport Henry, ajoute M. Boissé, représente la situation exacte de notre industrie: l'abîme à deux pas. Il montre également que l'abîme n'est pas pour les seuls constructeurs: car tout ce qui menace l'industrie de l'habitation met en cause le droit du public à être propriétaire, à être convenablement logé.

M. Fernand Boissé ajoute: «Nous avons demandé et redemandé qu'on nous accorde une corporation des constructeurs qui nous permettrait de sélectionner les constructeurs, d'épurer le marché, de

progresser et de mieux servir le public. Pour le gouvernement provincial cette demande ne représente qu'une signature à donner. Pour le public, elle est essentielle. Notre demande est logique: les électriciens, les plombiers, les agents d'immeubles sont formés en corporation. Pourquoi le constructeur qui emploie ces plombiers et les électriciens et est responsable des maisons et appartements vis-à-vis du public n'aurait-il pas droit à une corporation?»

Ce qui est évidemment du ressort provincial.

Les constructeurs d'habitations et le public, ajoute M. Boissé, ne se contenteront plus de promesses et encore moins de silence. L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, comprend neuf associations locales couvrant l'entière des constructeurs d'habitations du Québec Sherbrooke, Hull, Bois-Franc, Saguenay, Lac-Saint-Jean, Joliette, Drummondville, Thetford-Mines et la quasi totalité de la construction résidentielle.

Voilà un témoignage à l'effet que les restrictions de crédit sont inadmissibles dans un pays où tout est à faire, dans un pays où les habitations manquent par dizaines de milliers pour loger convenablement notre population. Et les entrepreneurs des alentours d'Ottawa, Mineault, Desnoyers Construction nous écrivent dans le même sens. M. Desnoyers nous dit:

L'industrie de la construction domiciliaire de la région de Hull est gravement atteinte par les restrictions de crédit de la Société centrale d'hypothèques et de logement et des compagnies prêteuses.

Un député ministériel vient nous dire que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'impose pas de restrictions. Il est évident que la construction domiciliaire est dans le plus grand des désarrois présentement. La lettre de M. Desnoyers continue:

La majorité des projets de construction domiciliaire de la région sont financés par la S.C.H.L. Vu le nombre restreint de compagnies prêteuses qui consentent des prêts directs dans notre région, la Société centrale demeure la source principale des prêts hypothécaires.

Quand l'acheteur d'une maison demande à être financé par la Société, le ministre des Finances (M. Sharp) nous dit d'aller voir dans l'entreprise privée, les compagnies d'assurances, ceux qui prêtent en dehors de la Société. Pourquoi l'avoir fondée? Pourquoi a-t-elle été instituée? Pour servir ou pour embêter tout le monde?

Hier, mon collègue de Lapointe (M. Grégoire) disait avec raison que le gouvernement, actuellement, draine l'épargne des particuliers et des compagnies vers l'achat des obligations du gouvernement et le gouvernement tente de financer les individus et les sociétés privées. Ce n'est pas son domaine. Ce qui est de son domaine, c'est de voir à ce que l'ensemble du public soit traité avec justice et de façon raisonnable. La Société a justement été fondée pour faciliter la disparition des taudis au Canada et la construction d'habi-